

**Ville de
La Chapelle-en-Serval**

Les Nouvelles en Serval

Janvier - Février - Mars 2023 #33



**Page 5
Aménagement du
Parc de la Mairie**

**Page 17
Séjour enfants**

**Page 20
Le bus de l'emploi
À vos CV !**



Sommaire

3 - Agenda

4 - Nouveau dans le secteur / Informations diverses

5 - Cadre de vie

6 - 7 - Conseil municipal

8 - Travaux et projets

9 - Urbanisme

9- 11 - Festivités

12 - 13 Associations

14 - 16 - Jeunesse

17 - Transition écologique

18 - Communauté de Communes

19 - Parc Naturel Régional

20 - 21 - Département de l'Oise

22 - Chèque énergie

23 - Portrait

VOS ÉLUS

— Maire

- Daniel Dray
(mairie@lces.fr)

— Adjoints

- Patrick Soler : 1^{er} adjoint en charge du cadre de vie
(patrick.soler@lces.fr)
- Marie-Claire Gibergues : 2^e adjointe en charge des grands travaux, de l'architecture et de l'urbanisme
(mcg@lces.fr)
- Grégoire Dubourg : 3^e adjoint en charge de la transition écologique
(gdu@lces.fr)
- Marion Le Maux : 4^e adjointe en charge de l'enfance et du conseil municipal des jeunes
(mlm@lces.fr)
- Dominique Facundo : 5^e adjoint en charge du commerce, de l'emploi et de la communication
(dfa@lces.fr)
- Myriam Bois : 6^e adjointe en charge de la vie associative, des festivités et de l'action sociale
(myriam.bois@lces.fr)

— Délégués

- Jean Epalle : délégué en charge du patrimoine urbain et des finances
(jean-luc.epalle@lces.fr)
- Dominique Hérent : délégué en charge de la sécurité
(dominique.herent@lces.fr)
- Etienne Briche : délégué en charge de l'entretien des espaces verts
(etienne.briche@lces.fr)
- Didier Simonnet : délégué en charge du suivi des permis de construire et du cimetière
(didier.simonnet@lces.fr)

— Conseillers

- Catherine Laurent
- Laurence Moreau Hennion
- Christine Letermelier
- Ombéline Roland
- Jean-Luc Decaudin
- Caroline Bricout
- Laure Kiélus
- Stéphane Grosslerner
- Véronique Soqueiro
- Patrick Chanemouga
- Nathalie Lemaire-Colé
- François Bourdelat

Agenda



samedi 25 mars 2023

Concert «The Bonnie Blue Boys»
Salle Fernand Halphen
(Page 11)

jeudi 30 mars 2023

Passage de la balayeuse dans les
rues de la commune - Merci de
libérer voies et caniveaux

samedi 1 avril 2023

Après-midi jeux organisé par le
CMJ à Orry-la-Ville (Page 14)

dimanche 9 avril 2023

Chasse aux oeufs de Pâques
Parc de la Mairie (Page 10)

lundi 8 mai 2023

Célébration de la commémoration
de la fin de la seconde guerre
mondiale - Rassemblement à la
Rosaie à 10h45 suivi du dépôt
de gerbes au monument aux
morts puis allocution du maire à
la salle Fernand Halphen avec vin
d'honneur

dimanche 14 mai 2023

Journée des associations
Parc de la Mairie (Page 13)

samedi 3 et dimanche 4 juin 2023

Fête Communale
Place de la Glorie (Page 11)

samedi 3 et dimanche 4 juin 2023

Salon des arts
Salle Fernand Halphen

mercredi 7 juin 2023

Bus de l'emploi de 9h45 à 12h30
Parking du Gymnase (Page 20)

samedi 17 juin 2023

Concert d'I-Music
Salle Fernand Halphen

samedi 24 et dimanche 25 juin 2023

Week-end antillais
Salle Fernand Halphen et Parc de
la Mairie

jeudi 29 juin 2023

Passage de la balayeuse dans les
rues de la commune - Merci de
libérer voies et caniveaux

jeudi 6 juillet 2023

Bus de l'emploi de 14h à 16h15
Parking de la Glorie (Page 20)

jeudi 13 juillet 2023

Défilé aux lampions et feu
d'artifice au stade du Servois suivi
d'un bal (Page 13)

vendredi 14 juillet 2023

Célébration de la fête nationale
Rdv à 10h45 à la Rosaie - Défilé
jusqu'au monument aux morts
suivi d'un pot de l'amitié à la salle
Fernand Halphen

samedi 9 septembre 2023

Forum des associations
Gymnase de La Chapelle-en-Serval

dimanche 17 septembre 2023

Brocante
Boulevard de la Riolette
Inscription en mairie à partir du 3
juillet (5€ le mètre - minimum 2m)

jeudi 19 octobre 2023

Passage de la balayeuse dans les
rues de la commune - Merci de
libérer les voies et caniveaux

samedi 4 et dimanche 5 novembre 2023

Salon de l'artisanat et de la
gastronomie - Gymnase

samedi 11 novembre 2023

Célébration de la commémoration
de la fin de la première guerre
mondiale - Rassemblement à la
Rosaie à 10h45 suivi du dépôt
de gerbes au monument aux
morts puis allocution du maire à
la salle Fernand Halphen avec vin
d'honneur

N'hésitez pas à consulter le site internet de la mairie www.lces.fr ou notre page Facebook La Chapelle-en-Serval

C'EST LA VIE

— Naissances

15/06/2022 : LOUZAOUEN
ALCUDIA Victoria

30/11/2022 : DUBOIS Iris

27/01/2023 : PATERNOSTER Nael

28/01/2023 : DE PIERREPONT
Eliott

06/02/2023 : DUDOT Louise-
Camille

— Mariages

11/02/2023 : VALET Laurent et
LAGORCE Véronique

PERMANENCE JURIDIQUE

Des consultations juridiques gratuites
sont assurées par le Barreau des avocats
de Senlis le 2^e vendredi de chaque mois
(sauf juillet et août) de 15h à 17h en mairie.

Un avocat vous conseillera sur vos droits
et vous orientera si nécessaire vers un
confrère plus spécialisé. Rendez-vous au
03 44 54 60 29 ou à mairie@lces.fr.

Nouveau dans le secteur

ODYSSÉE, SOUTIEN SCOLAIRE

Une entreprise de soutien scolaire à domicile « ODYSÉE – soutien scolaire » sur le secteur d'Orry-la-Ville vient de voir le jour.

Des cours de soutien pour tous les niveaux et tous les âges, afin de vous aider à atteindre vos objectifs pédagogiques.

Plus d'information sur la page Facebook : «Odysée - Soutien scolaire»

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100089294436674>



Informations diverses

INSCRIPTION A L'ÉCOLE

Pour la rentrée 2023, vous avez jusqu'au 30 avril pour inscrire votre enfant en mairie. Pour ce faire, munissez-vous du carnet de vaccination de l'enfant, d'un justificatif de domicile et de votre livret de famille.

Seule l'inscription des enfants entrant en première année de maternelle ou en Cours Préparatoire est nécessaire.



Cadre de vie

AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE

DEVENIR ÉCO-RESPONSABLE

QUATRE ANS POUR FAIRE EN SORTE QUE NOTRE PARC ET NOTRE VILLE LE DEVIENNENT.

Zéro produits phytosanitaires, des plantations de type pré fleuri, des arbres et des vivaces peu gourmands en eau... Toutes ces actions sont mises en place avec le soutien technique et financier du PNR, du conseil du CAUE (département) et de l'agence de l'eau.

- Première action : remise en état de notre bassin et plantation de ses abords (joncs, plantes d'étangs) pour en faire un espace naturel.
- Deuxième action : réhabilitation de notre magnifique serre pour en faire un espace ludique avec plantations de plantes aromatiques et arbres fruitiers le long du mur côté serre.
- Troisième action : reconstitution de patrimoine arboré avec différentes variétés d'essence et de vivaces.
- Quatrième action : transformation du parking de la salle des fêtes et bâtiment des services techniques (désimperméabilisation des sols, suppression de la haie de thuyas et rénovation du bâtiment).

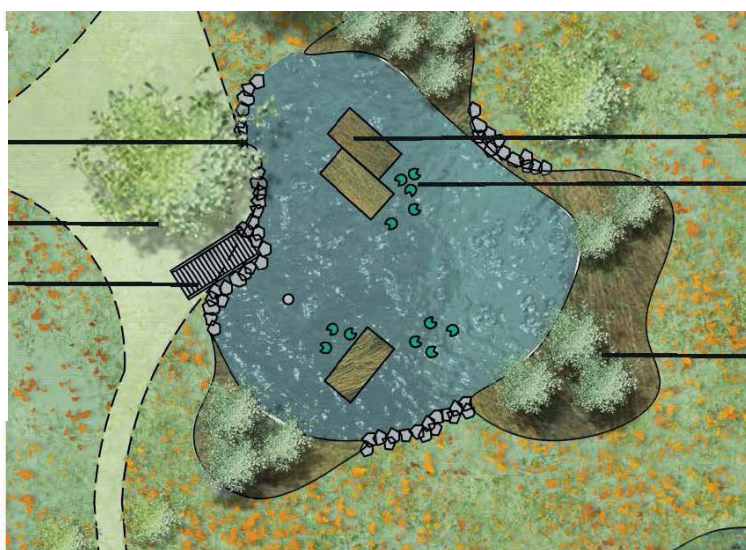
Maquettes parmi les projets proposés :



Pierres et galets en couverture du rebord de bêche contre les parties engazonnées

Aire tondue sous le cèdre et aux abords de la terrasse bois

Terrasse en plancher bois



Radeaux végétalisés de plantes hélophytes

Panier immergé de plantes halophytes

Plantations de groupes d'arbres (aulnes) arbustes (saules), et plantes de rives (salicaire, bourache, carex...)

Conseil municipal

du 24 janvier 2023



Le conseil municipal :

- approuve le rattachement du CCAS au contrat principal d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel souscrit par la Commune auprès d'ADICO,
- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2022,
- approuve la formulation de demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR ou DSIL, au taux maximal en vigueur, pour la réalisation des travaux non engagés à ce jour sur l'opération de mise aux normes des locaux des services techniques,
- sollicite le Conseil Départemental de l'Oise pour l'obtention d'une subvention au taux maximal en vigueur pour les travaux d'acquisition, de démolition de la maison au 192 rue de la Glorie et les honoraires dans le cadre de l'agrandissement du carrefour avec la rue du Pont Saint Jean,
- approuve l'octroi de subventions à la compagnie d'arc «La Renaissance» à hauteur de 500 € pour la réactivation du club et l'achat exceptionnel de matériel ou travaux et de 300 € pour le fonctionnement 2022,
- approuve les droits de place des forains pour la fête communale de juin 2023, entre 70 et 170 € suivant la taille du manège et dit que les tickets achetés par la commune pour offrir aux enfants le seront au tarif de groupe
- rapporte la délibération n°2022.11 n°18 du 24 novembre 2022 approuvant les modalités de reversement, de la part communale de la taxe d'aménagement perçue par la commune à la communauté de l'Aire Cantilienne puisque ce n'est finalement plus obligatoire,
- instaure le Droit de Préemption Urbain (D.P.U) tel que défini dans le Plan Local d'Urbanisme Révision n°1 approuvé le 24 novembre 2022 dans les zones U et dans les zones AU telles qu'elles sont définies sur le plan de zonage de la révision n°1 du PLU,
- approuve l'extension du réseau municipal de défense-incendie et la création d'un nouveau poteau incendie au carrefour de la route de Chantilly- Rue traversière, dont le cout estimatif des travaux est de 7 623.60 TTC (valeur septembre 2022) et sa prise en charge financière par le constructeur des 10 appartements rue Traversière, ICF HABITAT,

- approuve l'achat de la parcelle AD 170 de 186 m² (ancien poste de refoulement des eaux usées, au carrefour des rue de Paris et Boulevard de la Riollette) pour la somme de 5 000 € auprès du SICTEUB auxquels s'ajouteront tous les frais préalables à la vente
- approuve les tarifs d'occupation du domaine public, liés aux travaux et chantiers privés (stationnement réservé, dépôt provisoire de matériaux, benne de chantier, pose d'échafaudage...) applicables aux entreprises et aux particuliers à hauteur de 15€ la 1^{ère} journée ; 0.70€ par m² / jour à partir de la 2^{ème} journée,
- autorise Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché de « fourniture des repas pour les élèves maternelle et élémentaire et mise à disposition de personnel de cantine », pour réviser exceptionnellement en dehors de la clause contractuelle habituelle, les tarifs de prestations en raison de l'inflation et la raréfaction des produits :

repas enfant de maternelle (4 composants) : +14% soit 2.8851 € TTC le repas
repas enfant élémentaire (5 composants): +14% soit 3.0079 € TTC le repas
fruit : +14% soit 0.1621 € TTC le fruit
mise à disposition de 3 cantinières : + 8 % soit 74 774.26 € TTC/ an

- approuve en conséquence la révision des tarifs applicables aux familles utilisatrices du service à compter du 1er février 2023 comme suit :

Tarif du repas- famille dont le quotient familial est inférieur à 373.99 € : 3.24 € (au lieu de 2.87 €)
 Tarif du repas- famille dont le quotient familial est inférieur à 600.99 € : 3.71 € (au lieu de 3.34 €)
 Tarif du repas- famille dont le quotient familial est inférieur à 828.99 € : 4.18 € (au lieu de 3.81 €)
 Tarif du repas- famille dont le quotient familial est inférieur à 1024.99 € : 4.64 € (au lieu de 4.27 €)
 Tarif du repas- famille dont le quotient familial est inférieur à 1250.99 € : 5.11 € (au lieu de 4.74 €)
 Tarif du repas- famille dont le quotient familial est supérieur à 1251 € : 5.58 € (au lieu de 5.21 €)
 Tarif des non capellois : 8.19 € (au lieu de 7.82 €)

- approuve l'organisation d'un séjour pour les enfants âgés de 6 à 12 ans dans le cadre de l'accueil de loisirs municipal estival, du 17 au 21 juillet 2023 à Givry en Argonne (51), approuve le règlement intérieur et la grille des tarifs applicables (entre 144 € et 349 € suivant la résidence et les ressources des familles),
- approuve la conclusion d'avenants aux conventions de financements des services extra et périscolaires avec la CAF de l'Oise suite à la signature d'une convention territoriale globale (CTG) par l'Aire Cantilienne,
- approuve la modification du tableau des emplois municipaux,
- approuve une conclusion d'une convention de concession « service public de fourrière automobile 2023 » de la durée de validité du contrat de délégation de service public conclu avec la société Garage du Golf de 7 mois, du 1er février au 1er septembre 2023,
- approuve la conclusion d'une convention de remboursement avec le syndicat intercommunal du PIR pour indemniser la commune de LA CHAPELLE-EN-SERVAL des actions, du temps et des frais engagés pour le compte du syndicat.

Travaux et projets

Parc de la Mairie

Remise en état de la vache.
Marguerite a été brossée,
manucurée et maquillée par les
services techniques



Avant



Après

Bassin de rétention rue du Pont Saint Jean

Arrachage de la haie de thuyas



Avant



Après

Cité Halphen

Début de la campagne d'élagage
pour environ 190 arbres dans
la commune, réalisée par les
services techniques.



Terrain SICTEUB, angle rue de Paris et boulevard de la Riolette

Le terrain qui sera acheté par
la commune sera aménagé par
des arbres, des vivaces et des
rocaillies.



Autour de l'Eglise

Plusieurs arbres ont été
plantés sur le parvis de l'Eglise
et l'allée sera bordée de
vivaces. Un banc circulaire pour
une petite pause va être installé.



Maison médicale

Les serrures des portes
intérieures de la Maison
Médicale étaient régulièrement
réparées en raison de leur grande
fragilité.

Les modèles qui équipent les
locaux n'existaient plus, il
n'était donc pas possible de les
remplacer.

Des frais importants ont été
engagés lors de dépannages
d'urgence pour donner accès
aux locaux.

En conséquence, il a été décidé
de changer toutes les serrures
de la Maison Médicale.

Les travaux ont été programmés
le 2 février et ont représenté un
coût de 6528€ TTC à la charge
de la commune.



Roseraie

Des barrières ont été
posées aux entrées du
chemin longeant la salle de la
Roseraie afin de faire ralentir
les 2 roues qui l'empruntent.



Urbanisme

PARCELLES SANS PROPRIÉTAIRE IDENTIFIÉ

La municipalité souhaite que le projet immobilier de 48 logements portant sur l’intégralité de la pointe d’Orry-la-Ville respecte une forte végétalisation à l’entrée de la commune. Il est ainsi nécessaire d’acquérir 2 parcelles sans propriétaire identifié : il s’agit de parcelles AB 270 et 271.

Par arrêté municipal du 6 février 2023, ces terrains non bâtis sont reconnus « biens sans maitres » au sens du code civil et code de la propriété des personnes publiques, la commune pourrait en bénéficier et reverser ces espaces au projet d’aménagement.



Tout propriétaire doit se faire connaître dans le délai de six mois à compter de la publication du présent arrêté, le 9 février 2023, à défaut les parcelles pourront être incorporées dans le domaine privé communal après délibération du conseil municipal.

Festivités

BOITE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL



Comme chaque année pendant le mois de décembre, la boîte aux lettres du Père Noël était présente dans le parc de la Mairie et énormément de lettres y ont été déposées.

Des listes de jouets bien évidemment mais aussi de magnifiques dessins.

Le Père Noël nous dit avoir répondu à tous ceux qui y avaient fait figurer leur adresse ; nous espérons qu’il n’a oublié personne !



Si tu n’as pas eu de réponse car tu n’avais pas mis ton adresse, n’oublies pas de l’indiquer l’année prochaine !

LE COMITÉ DES FÊTES INVITE LA MUSIQUE

Vous étiez plus de 150 à avoir répondu présents le samedi 4 février 2023 à la Salle des Fêtes Fernand Halphen.

Cette superbe soirée musicale en trois parties a débuté à 18h30 avec une vingtaine de musiciens du groupe Harmonie de Chantilly pour nous interpréter 14 morceaux (Abba, Queen, Stevie Wonder...). Le Big Band de Chantilly a pris la suite pour jouer 12 morceaux dont New York, Over the rainbow...



Puis en fin de soirée le groupe rock Delighted a interprété 18 morceaux, plus rock, dont Axel Bauer, Guns n'Roses, les Rolling Stones, Noir Désir...

Le comité des fêtes a assuré la restauration pendant les entractes.

Vous avez été très nombreux à être enchantés, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Merci à Mme Laurence Moreau-Hennion pour son aide.

LA FÊTE DES GRANDS-MÈRES PAR ACAPELLA

Dimanche 5 mars a eu lieu la Fête des grands-mères, vous étiez plus de 190 à nous rejoindre.

Le thème du spectacle cette année, « C'est beau la vie », une kyrielle de chansons interprétée par l'association Acapella, partenaire de cette festivité depuis 17 ans.

Pendant l'entracte un goûter a été servi et vous avez particulièrement apprécié les muffins réalisés par notre boulangerie «La Boulange».

Merci à Baptistin.



CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES



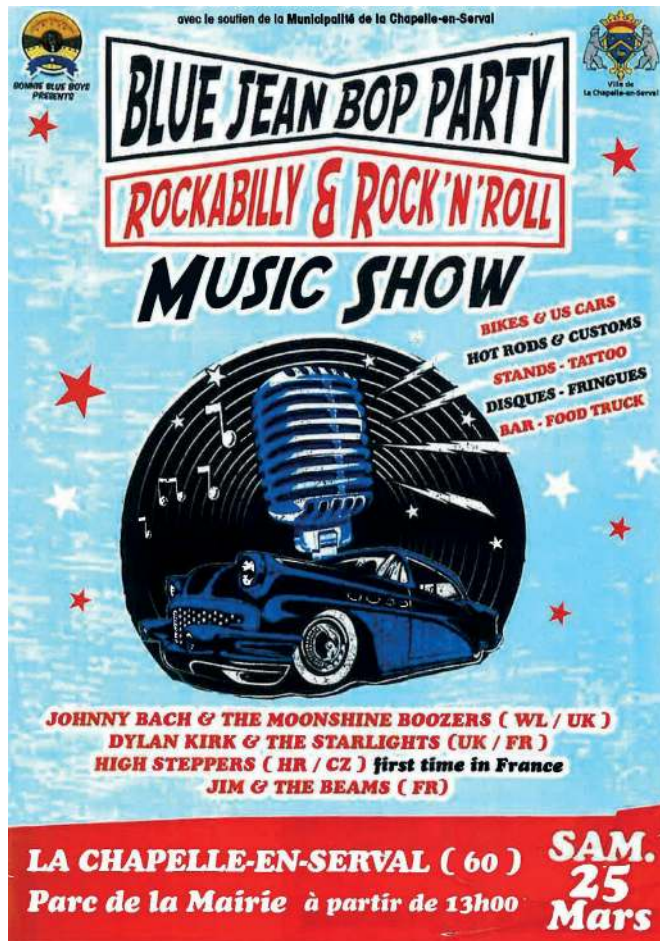
Dimanche 9 avril, de 11h à 12h, se déroulera la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques.

Tous les enfants de la commune, scolarisés ou non sur La Chapelle-en-Serval y sont invités.

Venez débusquer les œufs cachés dans le parc de la Mairie. Les enfants non scolarisés sur la commune et ne possédant pas l'invitation peuvent se rendre sur place directement. Aucune inscription n'est nécessaire.

A midi, un tirage au sort aura lieu avec 3 heureux gagnants de lots en chocolat !

CONCERT ROCK'N'ROLL



Le ROCK À BILLY revient le samedi 25 mars à la salle Fernand Halphen avec un concert rock des années 1950. Ouverture des portes à 13h. Concert gratuit l'après-midi. Concert du soir : 20€ l'entrée (avec une boisson offerte) où 4 groupes se succéderont jusqu'à 2h du matin. Un avant-goût du festival ROCK À BILLY qui aura lieu fin juin 2024.

On vous attend nombreux !

FÊTE COMMUNALE

A l'occasion de la fête communale, les forains seront présents le week-end du 3 et 4 juin 2023 sur la place de la Glorie comme chaque année.

Le Comité des fêtes vous proposera le samedi soir une restauration sur place, et vous fera danser de 19h à 2h du matin.



Associations

RÉSULTAT DU CONCOURS DE NOËL

Nous remercions les nombreux commerçants qui ont décoré leur vitrine pour les fêtes de fin d'année afin d'embellir notre commune.

Ils s'étaient défiés au concours de la devanture la mieux décorée. Un petit classement a désigné La Boulange vainqueur de justesse de ce concours, devant Avéa Beauté

Bravo à eux !



LA CHANDELEUR PAR LES COMMÈRES 100

C'est à l'occasion de la Chandeleur que la toute récente association des commerçants de la Chapelle-en-Serval, «Les Commères 100», a organisé son 1er évènement de l'année 2023.

Au programme : crêpes, cidre, chocolat chaud et bonne humeur !

Nos commerçants se sont reconvertis, le temps d'une soirée, pour le plaisir de tous !

Ainsi, Claudia de « Chrysalide Coiffure », Alex et Chloé de « Horizon Immobilier » (anciennement ACFI) et Karine Sculptrice de « Les Créa de Ka », ont servi, grâce à la succulente pâte à crêpes préparée par Baptistin de « La Boulange », pas loin d'une centaine de crêpes !

Les Capellois et Capelloises se sont régallés, en témoigneront nos élus venus faire honneur à cet évènement, ainsi qu'une bonne partie de l'association des aînés, qui a saisi l'occasion pour agrémenter leur goûter.



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Créée 15 jours après l'Armistice du 11 novembre 1918, l'Union Nationale des Combattants (UNC) a d'emblée vocation à accueillir les anciens combattants mais aussi les veuves et orphelins de guerre. Des associations locales et des groupes départementaux se créent rapidement dans toute la France, notamment dans l'Oise et à La Chapelle-en-Serval. Depuis maintenant 100 ans, l'UNC rassemble dans un même esprit d'entraide, de camaraderie et de solidarité, tous ceux qui ont porté les armes de la France dans l'armée de Terre, de l'Air, dans la Marine nationale et la gendarmerie, du militaire du rang au général, comme appelé, réserviste ou personnel d'active, ainsi que tous ceux qui partagent nos valeurs.

L'UNC est à l'origine de toutes les grandes avancées obtenues en matière de législation combattante et continue au niveau national à œuvrer en ce sens. Aujourd'hui, l'UNC maintient et développe les liens de camaraderie et d'amitié qui existent entre tous ceux qui ont participé à la défense de la Patrie, agit pour la défense des intérêts du monde combattant, perpétue le souvenir des combattants morts pour la France, contribue à la transmission de la mémoire et à la formation civique des jeunes générations, participe à l'esprit de défense par son témoignage et ses réflexions, soutient les forces armées, de maintien de l'ordre, de secours et de protection des populations et partage leurs deuils et leurs préoccupations.

Pour tous renseignements : M. Jean-Marie Deschamps 06.17.91.55.96 La Chapelle-en-Serval
M. Philippe Schmitt 06.26.65.75.63 Orry-La-Ville

FÊTE DES ASSOCIATIONS



Le dimanche 14 mai aura lieu dans le parc de la mairie la journée des associations.

Comme tous les ans, les associations seront présentes, pour vous présenter leur savoir-faire et répondre à vos questions.

La restauration sera tenue par l'association du Loisirs du Servois et des gourmandises seront proposées par d'autres associations.

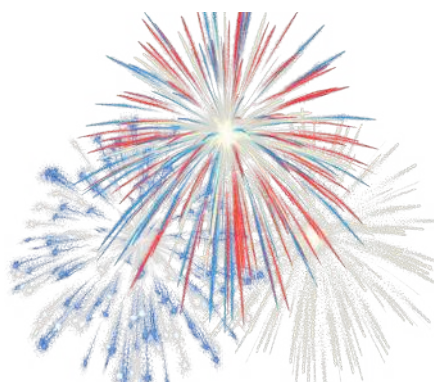
FÊTE NATIONALE

Pour la première fois cette année, les comités des fêtes de La Chapelle-en-Serval et d'Orry-la-Ville vont organiser ensemble pour vous, la fête nationale du 14 juillet.

Au programme : soirée animée non-stop le 13 juillet de 18h à 2h du matin.

Défilé aux lampions suivi d'un feu d'artifice.

Et pour finir la soirée, restauration sur place et bal avec DJ.



Jeunesse

LES VACANCES DE FIN D'ANNÉE

Durant la première semaine des vacances de fin d'année, le centre de loisirs a accueilli une moyenne de 25 enfants.

Au programme : activités manuelles sur le thème de Noël, ateliers jeux de sociétés et sortie au cinéma d'Orry-la-Ville.

Pour clôturer cette semaine dans un esprit de partage et de convivialité, l'équipe d'animation a organisé une soirée « parents/enfants » le jeudi 22 décembre autour d'une animation « Bingo » et d'un buffet de gourmandises à partager.



APRÈS-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ ORGANISÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)



Un beau succès pour une première !!

Les enfants du CMJ sont ravis de la très bonne après-midi de jeux du 28 janvier.

Les Jeunes Conseillers d'Orry-la-Ville et de La Chapelle-en-Serval avaient en amont prévu cette organisation, créé des affiches (papier et numérique), écrit le règlement et conçu le formulaire de prêt des jeux.

Cet évènement, ouvert à tous les enfants et aux adultes a rencontré un franc succès et beaucoup plu aux participants.

De nombreux joueurs ont répondu à l'appel pour découvrir et/ou faire découvrir ses jeux de société préférés. Toutes les tables ont été occupées.

Les jeux sont passés de mains en mains dans un très bel esprit de camaraderie.

Enfants, adolescents et adultes ont pu se confronter.

Le stand de jeu vidéo s'est révélé très fédérateur. Les enfants ont bien respecté le temps imparti (sessions de 15 minutes) et les plus grands ont eu à cœur d'aider les moins expérimentés en leur montrant le maniement des manettes et en expliquant les règles du jeu.

Une nouvelle édition de cet évènement sera organisée le samedi 1 avril de 14h à 19h à Orry-la-ville, centre culturel Edmond Rostand.

À bien vite et merci pour votre participation.



INVESTISSEMENTS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

La municipalité a investi 2 254 € dans du nouveau matériel pour le centre de loisirs et services périscolaires des écoles des Dimerons et Bois de Chênes :

- des poufs et petites banquettes pour s'asseoir, se détendre, lire un livre, discuter entre enfants...
- du matériel sportif : équipements complets pour le basket, le badminton, le football, le tennis, l'athlétisme... complétés de jeux de motricité : cerceaux, diabolos, frisbees, sifflets, cordes à sauter, tapis de motricité...
- frigidaire, machine à laver.



LES NOUVELLES EN SERVAL #33



LES MERCREDIS AU CENTRE DE LOISIRS

Le dernier mercredi avant les vacances d'Hiver, une journée sur le thème « Lego & robot » a été proposée aux enfants du centre loisirs avec un intervenant spécialisé proposant des animations ludiques et pédagogiques.

Le matin, avec pour support des milliers de briques de construction, les enfants ont réalisé leur propre ville imaginaire. L'intervenant leur a donné un support et des consignes.

Les résultats étaient surprenants ! Les enfants ont fait preuve de beaucoup de créativité, et cela même pour les plus petits.

Le midi, un pique-nique a été organisé afin de partager un moment convivial suivi d'un temps calme.

Au programme de l'après-midi : « configurer un robot ».

Dans le décor d'une ville du futur, l'intervenant stimule la curiosité des enfants et leur apprend à manipuler et programmer des robots-abeilles pour les faire aller d'un point A à un point B. Concentration, réflexion et calcul étaient au rendez-vous.

Quelle satisfaction de voir son robot-abeille aller exactement où l'on souhaite après l'avoir programmé !

La journée s'est finie avec un goûter dehors sous un magnifique soleil.

Les enfants ont été ravis et en parlent encore !



LES VACANCES D'HIVER

Le centre de loisirs s'est déroulé dans les locaux de l'école du Bois de Chênes (en raison d'une panne de chauffage au centre de loisirs des Dimerons) durant les vacances d'Hiver, du 13 au 24 février, et a accueilli une moyenne de 15 maternelles et 20 élémentaires.

Au programme : activités manuelles et sportives sur le thème de l'Hiver et de la saint Valentin. Sorties à Royal Kids et à la patinoire de Compiègne, organisation du carnaval avec le comité des fêtes.

Les enfants ont également eu l'opportunité de rapporter leurs trottinettes et de créer un parcours dans la cour de récréation.

Le mardi 21 février, enfants et parents ont eu la joie de fêter Mardi gras lors d'un défilé dans la commune jusqu'à la salle des fêtes où musique et crêpes les attendaient.

Ils ont aussi eu la visite d'un intervenant de la CCAC qui leur a proposé une activité sur le papier recyclé, qu'ils ont tous apprécié.



SÉJOUR ÉTÉ 2023


Ville de
La Chapelle-en-Serval

SÉJOUR Nature & Environnement

de 6 à 12 ans

**du 17 au 21 juillet 2023
(5 jours)**

à Givry-en-Argonne (51)

**Hébergement en gîte collectif
Pension complète
Animations diverses et activités sportives**

24 places disponibles

- du 4 mars au 5 avril : inscription prioritaire des résidents de la commune de LA CHAPELLE-EN-SERVAL
- du 6 avril au 31 mai : ouverture à tous dans la limite des places disponibles

Dossiers d'inscription disponibles en mairie ou sur www.lces.fr
Renseignements : service.enfance@lces.fr / 03 44 22 02 47

Transition écologique



Compte rendu du samedi 25 Février

C'est à la limite sud de l'aire cantilienne que le Repair Café s'est installé à la Chapelle en Serval ce samedi 25 février.

Une grande salle, mise à disposition par la municipalité que nous remercions, a accueilli notre équipe de couturières : Catherine, Ellen et Sonia, notre équipe de réparateurs : Bruno, Daniel, Gilles, Jean-Jacques, John, Hakim, Mahmoud, Max, Olivier, Régis et Stéphane.

Tous sont toujours prêts à recoudre les accidents textiles, à réparer vos objets arrêtés dans leur vie mécanique, à donner un nouveau souffle à vos aspirateurs, à faire redémarrer les voitures télécommandées. Bref, à vous offrir leur temps sans compter.

Toute l'équipe vous remercie de vos sourires, de vos remerciements, de vos dons et de votre patience.

Aline(s), Marianne, Pascale vous ont accueillis et pour rendre l'attente plus agréable Quentin était là pour vous offrir : café, jus de fruits et gâteaux.

Durant cette belle après-midi, 43 objets ont été examinés, 20 ont réussi leur examen, 17 reviendront au prochain rendez-vous pour poursuivre leur réparation. Mais seuls 6 objets n'ont pu être réparés !

Redonnez une chance à vos objets en panne : apportez-les au Repair Café le samedi 25 mars à Avilly Saint Léonard.



BILAN DES RÉPARATIONS

20 objets réparés : 1 boîte à sons électronique, 1 gaufrier, 1 clavier de synthétiseur, 1 voiture télécommandée, 1 lampe de bureau, 1 cireuse, 1 four à micro-ondes, 3 machines à coudre, 1 centrale vapeur, 2 ordinateurs portables, 1 aspirateur, 1 taille haies, 1 vélo, 3 vêtements recousus et une fermeture éclair débloquée.

Pourcentage des réparations effectuées : 47 %

Nous donnons rendez-vous aux 17 objets pour leur suivi à Avilly Saint Léonard le 25 mars.

Merci à tous d'avoir patienté dans la bonne humeur, les équipes des bénévoles sont ravis de vous accueillir, de discuter avec vous et de donner une nouvelle vie aux objets que vous leur confiez.

162 kg pesés / 93,3 kg sauvés

48,2 kg en attente



Communauté de Communes



REPRISE DE LA COLLECTE DE DÉCHETS VERTS

Pour les abonnés à la collecte des déchets verts, en 2023, le jour de collecte change, elle s'effectuera désormais toutes les deux semaines, le vendredi matin du 14 avril au 8 décembre.

Rappel des modalités de la collecte des déchets végétaux : (service payant)

- Vos déchets de jardin doivent être présentés à la collecte dans les poubelles 240 L ou 120 L fournis par l'Aire Cantilienne ou équipés d'une puce, également distribué par la CCAC. Aucun autre contenant ne sera autorisé à la collecte (sac biodégradable, lessiveuse, bac personnel...).
- Déchets autorisés à être collectés dans le bac dédié : Feuilles, gazon, fleurs coupées et petites branches d'élagage inférieures à 1,50 mètre et d'un diamètre maximal de 5 cm.
- Les déchets végétaux trop volumineux (Branchage dont le diamètre > 5 cm et souches), la terre, les fagots, les souches d'arbres et tout débordement doivent être apportés en déchetterie.

Retrouvez l'ensemble des informations concernant les conditions de collecte des déchets verts, sur les jours de collecte sur les calendriers de collecte téléchargeables sur le site www.aireauvert.fr

LANCEMENT DU NOUVEAU SERVICE PETITE ENFANCE DE L'AIRE CANTILIENNE

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS : Le nouveau rendez-vous pour bien grandir

La Communauté de Communes va lancer un nouveau service à destination des parents du territoire : le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP).

Ce service sera géré par le Centre Social Rural de Lamorlaye, gestionnaire également du Relais Petite Enfance (RPE).

Qu'est-ce que le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ?

Le LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, les jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de rencontre et d'échange entre parents.

Le LAEP sera itinérant dans les communes de l'Aire Cantilienne et ouvrira ses portes une fois par semaine sur une demi-journée.

Les parents du territoire sont conviés à venir découvrir le service le 1er avril, de 9h30 à 12h, pour son premier RDV dans les locaux du Centre Social Rural de Lamorlaye au 87 avenue de la Libération.

Informations sur le LAEP de l'Aire Cantilienne, ses lieux et jours de rendez-vous dans votre commune sur le site www.ccac.fr rubrique petite enfance et par téléphone au 03 44 60 93 38.



MAI À VÉLO



Le programme des animations dans l'Aire Cantilienne sera bientôt en ligne.

La Communauté de Communes vous invite à consulter le site internet www.ccac.fr pour prendre connaissance du programme des animations dans l'Aire Cantilienne.

Parc Naturel Régional



JE M'ABONNE À LA NOUVELLE FORMULE DU MAGAZINE «SOYONS PARC»

Vos habitudes de lecture évoluent, notre magazine s'y adapte et évolue lui aussi !

Le prochain numéro de «Soyons parc» change de format et offre un nouveau design. Mieux intégré aux autres outils numériques du PNR, il sera encore plus pratique. Encore faudra-t-il vous être abonné pour le recevoir... On vous explique tout dès à présent :

Jusqu'à présent le magazine «Soyons Parc» était distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Outre l'importance de l'investissement requis, cette diffusion généralisée pouvait conduire à du gaspillage. Le Parc naturel régional Oise - Pays de France a donc fait le choix d'une distribution en boîte à lettre uniquement aux intéressés avec un format plus standard. Il sera également disponible dans certains commerces de proximité.

Si vous souhaitez continuer à recevoir « Soyons Parc » à votre domicile, pensez à vous abonner dès à présent. Pour cela, rien de plus simple : Il vous suffit de remplir le formulaire en ligne sur notre site internet www.parc-oisepaysdefrance.fr/abonnement ou en flashant le QR code ci-contre

Le journal reste gratuit.



3 bonnes raisons de lire << Soyons Parc » :

1. S'informer sur des dossiers de fond, avec des contenus vérifiés : l'avenir de nos forêts, la rénovation énergétique, la préservation de la ressource en eau, le rôle des abeilles sauvages, etc.
2. Trouver des idées concrètes et des outils sur les pratiques écoresponsables.
3. Rester connecté au territoire, en consultant les principales actions du Parc naturel régional et des communes, photos à l'appui.

Département de l'Oise



BUS POUR L'EMPLOI



Le bus départemental pour l'emploi sillonne 52 communes de l'Oise et notre commune est totalement associée à cette démarche.

Que ce soit pour la recherche d'emploi, la formation, le suivi personnalisé, la rédaction d'un CV, le recrutement, l'accompagnement, la création d'entreprise et aussi pour la valorisation du parcours professionnel... le bus de l'emploi est là pour vous !

Il s'est rendu sur notre commune le jeudi 15 décembre 2022 et le jeudi 23 février 2023 et sera de retour le mercredi 7 juin de 9h45 à 12h30 sur le parking du gymase et le jeudi 6 juillet de 14h à 16h15 à la Glorie.

Ce service itinérant est entièrement gratuit, n'hésitez pas à vous y présenter afin de rencontrer les professionnels de l'emploi.

Le lieu et les horaires de son passage vous seront communiqués sur notre site www.lces.fr

PASS PERMIS CITOYEN

Ce dispositif, innovant et unique en France, permet aux Oisiens de moins de 20 ans de financer leur permis de conduire en contrepartie d'une mission bénévole de 70 heures dans une collectivité ou une association de l'Oise.

Cette expérience permet de faciliter l'accès des jeunes au permis de conduire tout en s'appuyant sur la réciprocité des droits et des devoirs.

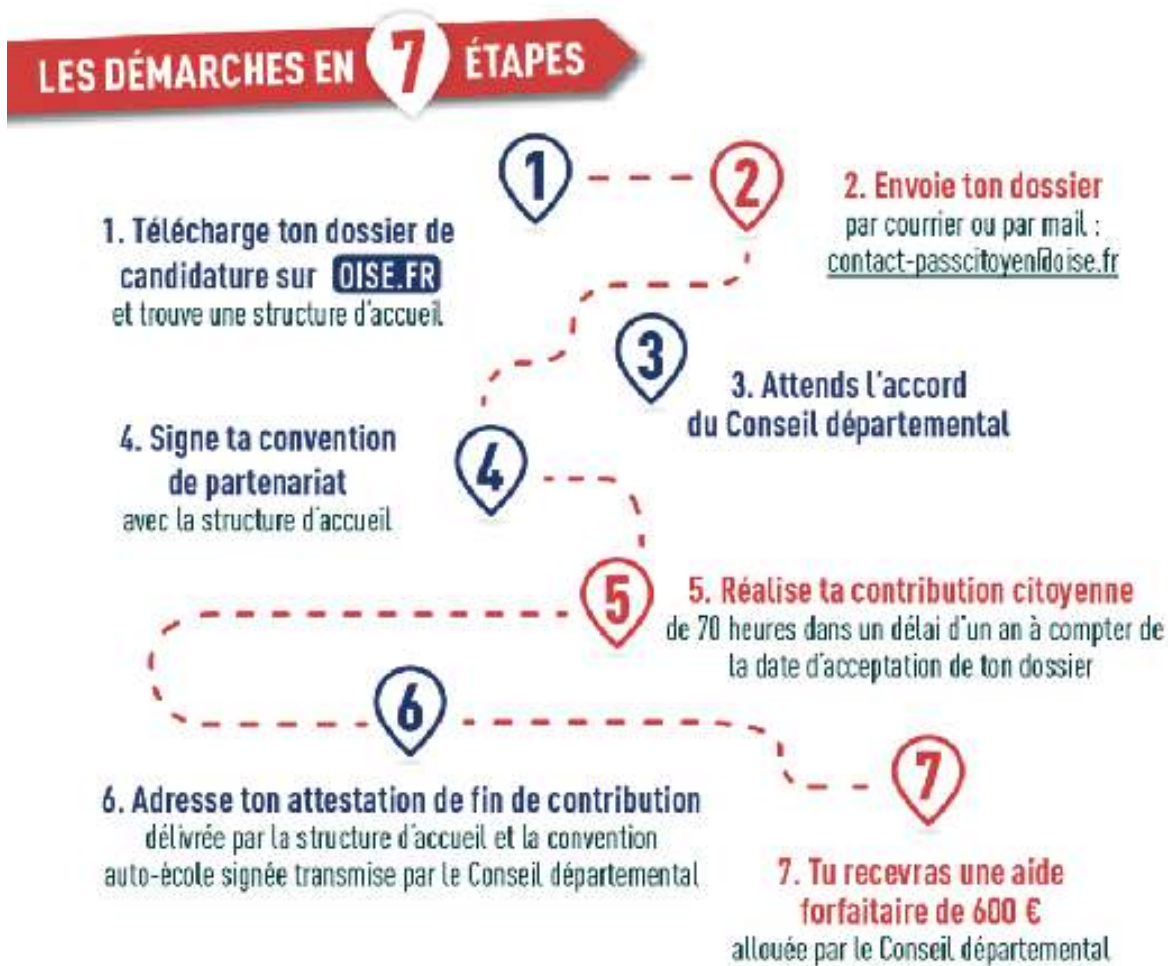


Pour en bénéficier, vous devez :

- Être âgé de 18 à 19 ans révolus à la date de dépôt du dossier de candidature ;
- Être domicilié dans l'Oise (hors résidence scolaire et universitaire) ou avoir un foyer fiscal parental situé dans l'Oise ;
- Passer votre permis de conduire (permis B) pour la première fois ;
- Être inscrit ou non dans une auto-école, titulaire ou non du code (la candidature doit être acceptée avant la présentation aux épreuves de conduite).

OU

- Avoir obtenu votre permis de manière anticipée, grâce au dispositif de conduite accompagnée, durant une période maximale de 12 mois antérieure à l'obtention de la majorité légale du bénéficiaire. Tu peux prévenir ton auto-école lors de ton inscription et envoyer ton dossier de candidature dès tes 18 ans.



Le bénéficiaire s'engage à effectuer une contribution de 70 heures au service d'une structure du secteur non marchand de l'Oise partenaire du Pass Permis Citoyen, respectant les principes de laïcité et de neutralité politique :

- collectivités territoriales et leurs groupements,
- autres personnes morales de droit public,
- organismes de droit privé à but non lucratif (association loi 1901, ateliers et chantiers d'insertion,
- organismes de sécurité sociale, comité d'entreprise, fondation...),
- personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public (établissements de soins...).

Il lui appartient de prendre contact avec la structure choisie pour en arrêter les modalités (lieu, calendrier, mission) avant le dépôt de sa candidature.

Après accord du Conseil départemental, le bénéficiaire dispose d'un délai d'un an pour effectuer son action citoyenne qui pourra être fractionnée et réalisée de manière exceptionnelle dans plusieurs organismes d'accueil.

Chèque énergie

Vous pouvez effectuer l'ensemble de vos démarches relatives au chèque énergie en ligne au sein de votre espace bénéficiaire particulier : chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire.

Cet espace individuel vous propose également une synthèse de votre situation au regard du chèque énergie.

Si vous êtes éligible, vous recevez automatiquement votre chèque énergie à votre domicile. Vous n'avez aucune démarche à réaliser.

Extension des possibilités d'automatiser l'utilisation de votre chèque énergie :

Pour que votre chèque énergie des prochaines années soit directement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz, vous pouvez demander sa pré-affectation, soit en ligne, soit en cochant la case « pré-affectation » sur le chèque énergie avant de l'envoyer à votre fournisseur.

Le chèque énergie peut également servir à payer :

- vos factures d'électricité ou de gaz ;
- des achats de combustibles pour votre logement (fioul, propane, bois, etc.) ;
- des travaux de rénovation énergétique ;
- vos charges d'énergie incluses dans votre redevance si vous êtes logé dans un logement-foyer conventionné APL, un EHPAD, un EHPA ou une USLD.

Peut-on cumuler le chèque énergie avec d'autres aides ?

Oui, vous pouvez cumuler le chèque énergie avec le dispositif « MaPrimeRénov » ou encore l'indemnité inflation.

Attention : Aucun démarchage n'est entrepris pour bénéficier du chèque énergie ; refusez toute sollicitation en ce sens.



Portrait

ÉVÉA BEAUTÉ



Les Nouvelles En Serval (LNES) : Bonjour Cynthia, comment s'appelle votre Institut de beauté ? Et depuis combien de temps êtes vous installée ?

Évée Beauté (EB) : Bonjour, mon institut s'appelle Évaë beauté, du nom de ma fille. Je suis diplômée depuis plus de 10 ans et j'ai créé mon entreprise il y a 5 ans, par passion pour le métier. De base socio-esthéticienne dans les hôpitaux, je me suis d'abord installé au Pic cendré quelques temps et ensuite ici, au 958 rue de Paris, à côté des Lunettes de Sandrine, depuis un peu moins de 5 ans maintenant.

LCES : Quelles prestations proposez-vous ?

EB : Beaucoup de choses. Je vais essayer d'être complète :

- Épilación : traditionnelle Homme/Femmes, mais aussi épilation définitive depuis le début d'année.
- Onglerie : manucure, pédicure, vernis semi-permanents, gainage au gel, rallongement au gel...
- Maquillage : jour et soir, pour les mariées
- Microblading : tatouage semi-permanent des sourcils
- Cils : Extension et rehaussement
- Soins corps : gommages, massages relaxants...

LCES : Vous êtes seule pour faire tout cela ?

EB : Pour l'instant oui et c'est pour cela que je reçois uniquement sur rendez-vous du mardi au samedi de 10h à 19h. Compte tenu de l'augmentation de l'activité et de la nouvelle prestation d'épilation définitive qui nécessite la mise en place d'équipements à base de lumière pulsée, j'ai agrandi mon salon en créant un espace de soins supplémentaire et je songe à prendre une apprentie pour m'aider.

LCES : Est-ce que vous êtes satisfaite de l'évolution de votre activité ?

EB : Après avoir eu très peur en subissant de plein fouet la crise du COVID (fermeture du salon 1 semaine après l'ouverture), je suis aujourd'hui satisfaite de l'évolution. Ma clientèle est restée fidèle et ne cesse d'évoluer favorablement.

Ma plate-forme en ligne www.planity.com, m'a également permis un développement important.

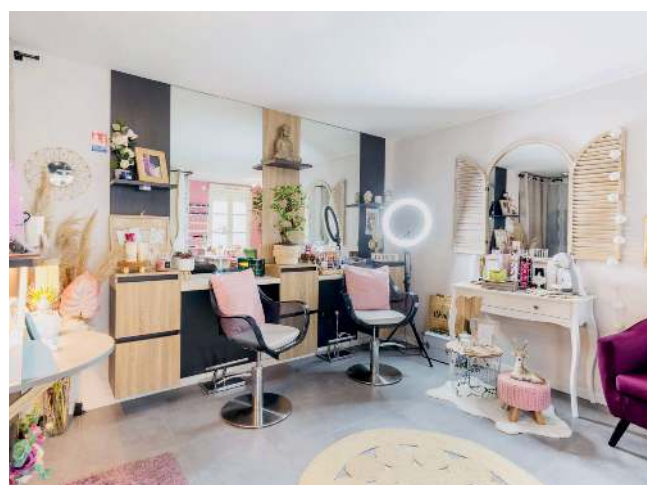
LCES : Vous avez d'autres projets ?

EB : A court terme, j'envisage une campagne de SMS. À plus long terme, j'envisage de déposer ma marque et d'ouvrir un 2ème institut et pourquoi pas le franchiser.

LCES : Que pensez-vous de notre commune ?

EB : La Chapelle-en-Serval est une Commune calme et le grand nombre de passages rue de Paris est une aubaine pour les commerçants. Ma clientèle est dynamique et nous avons une bonne entente entre commerçants avec la création de l'Association «Les commères 100»

LCES : Merci et bonne continuation pour votre activité !





Ours

Directeur de publication Daniel Dray
Rédacteur en chef Dominique Facundo
Rédaction Conseillers municipaux et Alison Brunou
Mise en page Alison Brunou
Impression Roto Press Graphic,
La Chapelle-en-Serval

Tiré à 1600 exemplaires sur papier recyclé PEFC

Vous avez des remarques ou des suggestions à propos
de ce magazine ?

Envoyez-les par courriel à :
magazine@la-chapelle-en-serval.fr

ou par courrier à :
Mairie de La Chapelle-en-Serval
1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Mairie

1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
03 44 54 60 29

lundi-vendredi : 10 h - 12 h, 15 h - 18 h
samedi : 10 h - 12 h

Courriel mairie@la-chapelle-en-serval.fr
Site internet la-chapelle-en-serval.fr
Facebook [LaChapelleEnServal](https://www.facebook.com/LaChapelleEnServal)
Notre chaîne Youtube : Mairie de La Chapelle-en-Serval

Abonnement par courriel

Recevez « Les Nouvelles en Serval » par courriel dès leur
sortie. Inscrivez-vous en envoyant un email à magazine@la-chapelle-en-serval.fr.